SERVICE JURIDIQUE
RETOUR INDISPENSABLE AU
Bureau d'Etudes et de Gestion

PLU	ANNEXES SANITAIRES	PLAN N°3

COLLECTE des EAUX PLUVIALES

1/ Décomposition du territoire en bassins versants

Le territoire communal peut être décomposé en 9 bassins versants élémentaires faisant partie de 3 grands bassins versants : la Durance – le Viguérat – Le Vertert. L'écoulement de ces bassins versants a été modifié par la présence de canaux d'arrosage, dont le Réal et le Canal de Châteaurenard. En effet, le Réal capte la majeure partie des eaux des bassins versants n° 1,2,3 et 4.

2/ Caractéristiques des bassins

BASSINS	Superficie (ha)	DENIVELE (m)	LONGUEUR (m)
1	345	67	2 400
2	62	42	1 350
3	60	70	1 100
4	100	70	1 350
5	110	70	1 350
6	120	75	2 100
7	252	10	2 000
8	885	12	5 600
9	1 340	12	6 500

S/PREFECTURE D'ARLES
/ 3 AOUT 2006
COURRIER ARRIVEE

3/ Débits générés

BASSINS	©	Q 10 m3/s	Q 100 m3/s	Remarques	Q 10 Impluvium naturel 13 l/ha/5 m3/s
1	0,3	20	40	Non urbanisé	4,5
2	0,5	9	18		0,8
3	0,7	15	30		0,8
4	0,9	30	60		1,5
1 + 2 + 3 + 4	3,5	47	94		7 ,5
5					
6	0,3	9	18		1,5
7	0,4	23	46	Non urbanisé	3,6
1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7	0,4	63	126		16
8	0,2	16	32	Faiblement urbanisé	12
9	0,2	22	44	Faiblement urbanisé	17

Les bassins urbanisés génèrent des débits trop importants pour la capacité du Réal. Lors d'évènements pluvieux, le Réal déborde en amont de la zone urbanisée. A l'évidence, le Réal et le Canal de Châteaurenard sont saturés lors d'évènements pluvieux significatifs.

4/ Les bassins de rétention des eaux pluviales

La commune a réalisé différents bassins de rétention au cours des dernières années :

BASSINS	VOLUME (m3)	COMMENTAIRES
Les Beaumes	15 000	Aval du bassin versant n° 2
Pan Perdu	25 000	Aval du bassin versant n° 7
Les Tilleuls	35 000	Aval du bassin versant n° 4 Trop plein et stockage du sur-débit
Route de Tarascon	17 000	Stockage et écrêtement
Orius	6 000	Compartiment étanche (pollution)
Le Barret	14 000	Compartiment étanche (pollution)
Les Allées	2 800	Sur-verse du réseau public

5/ Réseau de collecte des eaux pluviales

La majeure partie des zones urbanisées dispose de réseaux séparés pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales. Néanmoins, des problèmes de venue d'eau claire ont été mis en évidence par différentes études de diagnostic. Ces venues d'eau claire se produisent indifféremment par temps sec ou lors d'épisodes pluvieux. L'influence de la nappe phréatique ayant été écartée comme cause éventuelle de ces dysfonctionnements, il peut être conclu que le réseau existant doit être réhabilité.

En outre, l'utilisation des canaux d'arrosage – particulièrement le Réal et le Canal de Châteaurenard – dans le système d'assainissement pluvial, limite les capacités de rejet dans ce dernier aux capacités intrinsèques de ces canaux, avec la contrainte de fermer l'arrivée d'eau d'arrosage lors d'évènements pluvieux.

SOUS-PREFECTURE D'ARLES
/ 3 AOUT 2006
COURRIER ARRIVEE

Lors d'orages, la situation peut devenir critique compte tenu des trois éléments suivants :

- évènements difficiles à prévoir ;
- évènements de courte durée ;
- temps nécessaire à l'évacuation de l'eau d'arrosage.

Un projet de dérivation du Canal de Châteaurenard dans la zone urbanisée pour permettre l'affectation de son gabarit au seul écoulement des eaux pluviales est en cours d'étude. Son coût, de l'ordre de 2 M€, constitue un frein à sa réalisation à court terme.

6/ Orientations pour la gestion des eaux de pluie

Les zones naturelles situées en amont des zones urbanisées seront équipées de bassins de rétention afin de ne pas surcharger les réseaux d'eaux pluviales traversant les zones urbanisées. C'est notamment le cas pour le bassin versant N° 1, dont les eaux sont très majoritairement récupérées par le Réal et le Canal de Châteaurenard.

Conformément à la loi sur l'eau, toutes les opérations d'aménagement et de viabilisation qui seront réalisées, qu'elles soient d'initiative publique ou privée, devront stocker les eaux pluviales avant leur rejet dans le réseau public.

Enfin, de nouveaux collecteurs seront réalisés dans les zones d'urbanisation future et les réseaux existants seront renforcés

LEGENDE

- Réseau Existant
- Bassin de Rétention Existant
- Réseau Projeté
- Bassin de Rétention Projetée

SERVICE JURIDIQUE
RETOUR INDISPENSABLE AU
Bureau d'Etudes et de Gestion

SIPREFECTURE D'ARLES
/ 3 AOUT 2006
COURRIER ARRIVEE

Châteaurenard de Provence
Service S.I.G

Annexes Sanitaires PLUVIAL

Plan N°3

Edité le: 05/10/2005